



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 21 décembre 2018 sous la présidence d'Hervé BOCHET, Maire.

Membres présents à cette séance : Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER (arrivée à 19h25), Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ- CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT,

Excusés: Rémi VALLIN, Gildas JOBERT (procuration à Hervé BOCHET).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elisabeth DEFUNTI.

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 20 NOVEMBRE 2018

Le relevé de décisions du Conseil Municipal du 20 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMUNICATIONS

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Berthet Sénatrice de la Savoie se réjouissant de la création de la Commune Nouvelle de La Tour-en-Maurienne.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de remplacement de la chaudière du Villaret :
 - L'installation est terminée et la mise en service effective depuis le 14 Décembre.
 - La réception a été faite le 20 Décembre en présence de l'employé communal en charge de l'entretien et du suivi régulier de l'installation.
 - 6300 Kg de granulés bois ont été livrés le 12 Décembre.
- Mr le Maire indique qu'un don anonyme de 200 €uros a été fait au profit du CCAS de la commune. Le conseil municipal remercie chaleureusement ce généreux donateur.
- Le Goûter du CCAS s'est tenu le Mercredi 12 Décembre avec une quarantaine de participants. Mr le Maire remercie les personnes qui se sont impliquées pour la bonne organisation de cette manifestation.
- Les travaux de pose des fenêtres et baies vitrées en double vitrage à l'appartement N°3 du Villaret sont faits depuis le 18 Décembre.
- Mme Cécile MASSON locataire de l'appartement N° 4 du Villaret souhaite déménager et reprendre l'appartement laissé libre au 15 Février par Mlle Escoffier et Mr Garnier. Accord du Conseil municipal.
- Mr le Maire indique que lors de la réunion du S.P.M. tenue le 27-11 il a été présenté :
 - Le projet de la fête du vélo qui se tiendra au mois de Juin 2019.
 - Les modifications liées au transfert de compétence pour les transports scolaires.
 - La modernisation d'une tête de ligne d'abattage des ovins à l'abattoir de St Etienne de Cuines.

- Une réunion de la 3CMA s'est tenue sur la problématique de l'assainissement non collectif. C'est environ 800 installations qui sont concernées sur tout le territoire de la 3CMA. Il a été convenu de créer un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au 1^{er} Janvier 2019. Le Conseil communautaire aura à se prononcer sur cette création.
- Sur le dossier de la microcentrale, l'EPFL chargé d'obtenir les autorisations de passage auprès des propriétaires concernés vient d'envoyer les formulaires de renseignements.
- Projet Urbanisme du Ventour :
 - Afin d'avoir une vision la plus précise possible des niveaux et des emplacements des éléments existants un géomètre expert mandaté par la Commune a réalisé les relevés le 17 Décembre 2018 pour faire un plan topographique de la zone d'étude.
 - Le cabinet chargé de l'étude urbanistique a fait une première présentation au Conseil municipal en commission le 17 Décembre 2018. Au cours de la réunion, un certain nombre de questions ont été posées et les solutions proposées devront être affinées pour la prochaine rencontre.
- A la demande de l'INSEE, les opérations de recensement de la population vont se dérouler du 16-01 au 17-02-19. Mme Sandrine PROUST est l'agent recenseur recruté par la commune.
- Les analyses d'eau effectuées le 13 Décembre 2018 indiquent que l'eau potable distribuée par la commune respecte les normes requises.

COMMUNE NOUVELLE

Nous entrons dans la phase terminale concernant la préparation de la création de La Tour-en-Maurienne.

De nombreuses dispositions administratives sont ou vont être prises dans les prochains jours pour que la transition se fasse de la meilleure des façons. Les courriers aux banques, assureurs, prestataires de services, fournisseurs ont été adressés aux intéressés. Nous réglons actuellement toutes les factures qui nous arrivent afin d'avoir le moins de régularisations possibles à effectuer au mois de Janvier 2019.

D'autre part, des avancées significatives sur l'organisation future de La Tour-en-Maurienne ont été faites. L'élection du Maire et des Adjointes aura lieu le Lundi 07 Janvier 2019 à Hermillon.

ADRESSAGE DES RUES

La commission extra-municipale s'est réunie le 04 Décembre. Les noms des lieux dits existants ont été privilégiés pour définir les futurs intitulés de rues du village. Au cours du Printemps 2019, dans le respect du cahier des charges défini par la R.G.D.73-74, nous allons lancer les opérations de définitions des adresses postales puis lancer la fabrication et la pose des numéros et plaques de rues.

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Le Maire, présente le projet de décision modificative nécessaire pour engager le paiement des échéances des assurances afin d'être couverts dès le 1^{er} janvier 2019 et pour les travaux de remplacement de la chaudière du Villaret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative n°2 du Budget Communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 500 € en investissement et 6 400 € en fonctionnement.

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur Le Maire, présente le projet de décision modificative visant à équilibrer les comptes 458 (opération d'enfouissement des lignes – achevée en 2015) et à engager le paiement des travaux du radier de Crêt Girod.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, approuve la décision modificative n°3 du Budget Communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 17 310 € en investissement.

CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 septembre 1993 qui a institué une régie de recettes pour l'encaissement des loyers communaux et celle du 7 septembre 2001 qui a étendu l'encaissement aux recettes des services périscolaires. En raison de la création de la commune nouvelle, il convient de clôturer cette régie au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la clôture de la régie recettes pour l'encaissement des recettes « locations » et « services périscolaires ».

DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 36232 – FÊTES ET CÉRÉMONIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les sapins, décorations de Noël et illuminations de fin d'année, les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année, les repas des aînés et des bénévoles de la bibliothèque ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, départs, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, accepte d'imputer les dépenses présentées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

CLÔTURE DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 septembre 2018 concernant le renouvellement de la ligne de crédit, auprès du Crédit Agricole des Savoie, 30 000.00 €uros remboursable dans un délai d'une année, destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité.

En raison de la création de la commune nouvelle, il propose au Conseil Municipal de résilier, auprès du Crédit Agricole des Savoie, cette ligne de crédit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes à ce sujet, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de résilier la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole des Savoie.

CONVENTION AVEC LE SPM – TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec le Syndicat du Pays de Maurienne concernant la mise en place d'un transport afin de favoriser l'accès aux services de cantine ou de garderie du RPI (regroupement pédagogique intercommunal). Cette convention est applicable à partir de la rentrée de septembre 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention, qui sera annexée à la présente délibération, établie conjointement par le Syndicat du Pays de Maurienne, les communes d'Hermillon, Pontamafrey-Montpascal, Montvernier et Le Châtel.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Séance levée à 20H30

Le secrétaire de séance,
Elisabeth DEFUNTI



Le Maire,
Hervé BOCHET

